

## Politique de voyages en avion de la HES-SO Genève

### 1. Contexte

La HES-SO Genève est un formidable vivier d'innovations, et cela pour plusieurs raisons :

- par sa composition faite de domaines d'études hétérogènes ;
- par les missions d'enseignement et de recherche appliquée dont les travaux sont toujours plus reconnus hors frontières ;
- par les actions innovantes que les écoles entreprennent et qui contribuent également à son rayonnement.

Toutes ces raisons renforcent sa reconnaissance au niveau régional, mais également aux niveaux européen et international.

Parallèlement, la mobilité au sein de la HES-SO Genève est nécessaire à la réalisation de ses missions et d'autres actions innovantes. Depuis toujours, les scientifiques et les artistes voyagent en avion à travers le monde, que ce soit pour les échanges d'idées, le réseautage favorisant le développement des carrières, le travail de terrain ou encore la valorisation des travaux. De plus, les échanges et la conclusion de conventions de collaboration, de même que la mobilité étudiante se sont intensifiées ces dernières années, nécessitant de fréquents déplacements en avion.

Or, il est avéré que ces déplacements professionnels en avion participent de manière très élevée aux émissions de CO<sub>2</sub> de la HES-SO Genève, impliquant une responsabilité évidente de l'institution à maîtriser ses impacts environnementaux.

Tenant compte de ces éléments académiques et environnementaux, la HES-SO Genève veut mettre en place une politique de voyages exemplaire visant à réduire son impact climatique, cela sans affecter la performance académique, ni le développement des carrières. A terme, la présente politique de voyages s'inscrira dans une politique institutionnelle globale en matière de mobilité.

### 2. Objectifs

La HES-SO Genève et ses écoles se fixent les objectifs qui s'inscrivent pleinement dans les recommandations émises par la communauté scientifique internationale ainsi que dans les démarches préconisées par les nouvelles politiques publiques et la communauté étudiante :

- Réduire de 50% les émissions de CO<sub>2</sub> dues au transport aérien à l'horizon 2025 (par rapport à 2019) ;
- Se positionner en-dessous de la moyenne suisse des hautes écoles en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> à partir de 2022.

### 3. Modèle et mesures

*Modèle :*

La politique de voyages définissant les déplacements professionnels en avion au sein de la HES-SO Genève et de ses écoles se veut exemplaire. Elle vise à atteindre les objectifs fixés sur la base d'un modèle mixte alliant mesures incitatives et restrictives, ainsi qu'une action de compensation.

Cette nouvelle politique s'applique à l'ensemble du personnel, aux étudiant.e.s ainsi qu'aux personnes invitées par l'institution.

*Mesures :*

*Mesures incitatives*

- Informer et sensibiliser le personnel et les étudiant.e.s de la HES-SO Genève ;
- Rédiger une charte HES-SO Genève relative à la mobilité ;
- Etendre l'offre de salles équipées en vidéo-conférences et développer la formation sur leur utilisation ;
- Publier annuellement des indicateurs relatifs à la mobilité du personnel et des étudiant.e.s.

*Mesures restrictives*

- Justifier de la nécessité à se rendre à l'étranger en avion ;
- Ne pas autoriser l'utilisation de l'avion pour des destinations accessibles en train depuis Genève en 5 heures de trajet ou moins.

*Action de compensation*

L'action de compensation s'inscrit dans le cadre de cette réflexion globale sur les moyens qui permettent de réduire l'impact sur l'environnement par l'activité de la HES-SO Genève. Dès lors, il s'agit de contribuer à la durabilité sur l'ensemble des déplacements en avion.

La compensation est définie ainsi comme une règle par défaut au sein de la HES-SO Genève pour tout déplacement professionnel en avion effectué dans son cadre.

Elle se matérialisera selon un modèle de compensation existant en Suisse. Ce modèle sera identifié et appliqué d'ici 2021.

#### 4. Calendrier intentionnel

<b>17 septembre 2019</b>	Décision du Conseil de direction sur la politique de voyages en avion de la HES-SO Genève ainsi que sur son déploiement.
<b>Janvier-juin 2020</b>	Travaux préparatoires relatifs à la politique de voyages de la HES-SO Genève, notamment : - analyse de données de voyages en avion afin d'étudier les pratiques de la communauté et de disposer d'indicateurs ; - enquête de mobilité professionnelle visant à comprendre les raisons, les besoins et les attentes du personnel concerné ; - adaptation des directives relatives à la mobilité.
<b>Printemps 2020</b>	Elaboration de la Charte HES-SO Genève relative à la mobilité et diffusion auprès du personnel et des étudiant.e.s.
<b>Automne 2020</b>	Mise en œuvre partielle de la politique de voyages de la HES-SO Genève, notamment : - actions d'information et de sensibilisation ; - mise en place d'un suivi des émissions de CO <sub>2</sub> en lien avec les déplacements professionnels en avion.
<b>Année 2020</b>	Etude comparative des hautes écoles suisses en termes d'émissions de CO <sub>2</sub> .
<b>Dès 2021</b>	Mise en œuvre complète de la politique de voyages de la HES-SO Genève et de son modèle de compensation.
<b>Fin 2021</b>	Adoption d'une politique globale HES-SO Genève en matière de mobilité